

Décision de délégation de signature consentie au Contrôleur de gestion de la CRA AURA

Le Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes,
Gilbert GUIGNAND,

Vu la Délibération N° 2019/03 donnant délégation des pouvoirs de la Session au Bureau et au Président.

Vu le Procès-Verbal de la session d'installation et l'élection de M. Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes,

Vu l'article R511-64 al. 3 du code rural précisant que le Président «...peut donner délégation de signature au directeur de la chambre en toute matière, à l'exclusion des nominations promotions, ou révocations des agents permanents de la chambre d'agriculture... »

DECIDE

De donner délégation à Madame Frédérique MILLON, Contrôleur de gestion de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite d'une part, des crédits disponibles et d'autre part, de délégation de la Session au Président

ARTICLE 1

▶ **En matière budgétaire et comptable y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée dans le nouvel outil comptable QUALIAC :**

❖ toute opération comptable dans des journaux spécifiques de Qualiact relevant de l'ordonnateur avant prise en charge par l'agent comptable,

❖ **en l'absence du Chef de service Compta Finance et par voie de délégation électronique dans Qualiact :**

- les Engagements Juridiques,
- les constatations et certifications de Service Fait,

❖ **Et l'absence du Directeur Général et du Chef de service Compta finance :**

- les demandes de paiement des factures et les ordres de recettes à caractère urgent.
- les demandes de versements/paiements pour compte de tiers.

Dans l'outil comptable Qualiact, la validation de ces actes est désormais dématérialisée, cette délégation se fera par voie de délégation électronique du Chef de service Compta Finance, quel que soit le montant dans la limite d'une part, des crédits disponibles et d'autre part, de délégation de la Session au Président.

Siège Social

Agrapole
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON CEDEX 07
Tél.: 04 72 72 49 10
Fax: 04 78 61 76 76
Email : accueil@aura.chambagri.fr

Site d'Aubière

9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél.: 04 73 28 78 30
Fax: 04 73 28 78 59
Email : accueil@aura.chambagri.fr
(agence comptable)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement Public
Siret 130 021 801 00019
APE 9411Z



ARTICLE 2

La présente délégation entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 3

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes.

Fait à Lyon, le 1^{er} janvier 2022

Spécimen de signature de
Me Frédérique MILLON

Le Président

Gilbert GUIGNAND

Décision de délégation de signature consentie au Chef du Service Régional Compta Finance

Le Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes,
Gilbert GUIGNAND,

Vu la Délibération N° 2019/03 donnant délégation des pouvoirs de la Session au Bureau et au Président.

Vu le Procès-Verbal de la session d'installation de l'élection de M. Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes,

Vu l'article R511-64 al. 3 du code rural précisant que le Président «...peut donner délégation de signature au directeur de la chambre en toute matière, à l'exclusion des nominations promotions, ou révocations des agents permanents de la chambre d'agriculture... »

Et sur proposition du Directeur Général de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes,

DECIDE

De donner délégation à Madame Fabienne PATOU, Chef du Service Régional Compta Finance, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite d'une part, des crédits disponibles et d'autre part, de délégation de la Session au Président

ARTICLE 1

► **En matière d'administration courant :**

- La correspondance et les actes ayant trait à l'activité courante de la Chambre régionale d'agriculture,
- Les notes de service, procédures, circulaires ayant trait à l'organisation des services,
- Les états de frais de déplacements
- Les attestations, déclarations, formalités administratives, fiscales et financières
- Les ordres de missions permanents et/ou temporaires en France Métropolitaine des agents de la Chambre.

► **En matière de ressources humaines y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :**

- L'ensemble des actes et décisions concernant le personnel temporaire et intérimaire ainsi que les stagiaires en fonction ou accueillis au siège de l'Assemblée,
- Les actes et décisions concernant le personnel permanent de l'Assemblée à l'exclusion des nominations, promotions, avancements, révocations ou autres sanctions et licenciements.

Siège Social

Agrapole
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON CEDEX 07
Tél.: 04 72 72 49 10
Fax: 04 78 61 76 76
Email : accueil@aura.chambagri.fr

Site d'Aubière

9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél.: 04 73 28 78 30
Fax: 04 73 28 78 59
Email : accueil@aura.chambagri.fr
(agence comptable)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement Public
Siret 130 021 801 00019
APE 9411Z

www.aura.chambres-agriculture.fr



- ▶ **En matière de passation et d'exécution des marchés publics y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :**
 - L'ensemble des actes liés à la passation des marchés publics (publication, déroulement de la procédure et notification),
 - La signature des lettres de convocation des membres des différentes commissions et jury du concours,
 - La signature de l'acte d'engagement ou du contrat et de leurs avenants
 - La signature des bons de commande quel que soit leur montant
 - L'affermissement des tranches conditionnelles de marchés
 - L'autorisation de versement d'avances sur marchés
 - La signature des recours aux garanties
 - La signature et la réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, dont les ordres de service,
 - La signature et la réalisation des actes de sous-traitance, décomptes, mises en demeure, exonération ou application des pénalités, résiliation du marché,
 - L'autorisation de procéder à la libération des garanties,
 - Les procès-verbaux de réception (totale ou partielle) de travaux et de services, signature de la levée de réserve,
 - Les réponses de l'Assemblée aux appels d'offres émanant d'autres opérateurs économiques.

- ▶ **En matière d'affaires juridiques y compris la réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :**
 - Les déclarations CNIL,
 - Les dépôts de marque
 - Les actes de procédure
 - Les licences, sous-licences, accords de co-propriété,
 - Les conventions de recettes
 - Les conventions de partenariat
 - Les contrats de ventes et de prestations réalisées par l'APCA
 - Les contrats de publicité
 - La signature des demandes de permis de construire, déclarations de travaux et de déclaration d'achèvement de travaux,
 - Les contrats de publicité et de communication.

- ▶ **En matière budgétaire et comptable y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée et y compris dans le nouvel outil comptable QUALIAC :**
 - les devis, Engagements Juridiques, les contrats ou conventions de prestations, formation, ou encore de mises à dispositions,
 - les constatations et certifications de Service Fait,
 - les demandes de paiement des factures ou toute autre opération comptable relevant de l'ordonnateur, comme par exemple les demandes de versements/paiements pour compte de tiers, les opérations comptables de clôture, etc
 - Ordonnancement des recettes
Dans l'outil comptable Qualiacc, la validation de ces actes est désormais dématérialisée, délégation quel que soit le montant dans la limite d'une part, des crédits disponibles et d'autre part, de délégation de la Session au Président.
 - Certificats administratifs,
 - Rémunération du personnel et des vacataires



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARTICLE 2

La présente délégation entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 et remplace la précédente délégation

ARTICLE 3

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes.

Toute autre délibération de la Session, ou Bureau faite directement à Me Fabienne PATOU ou décision du Président restent d'actualité, comme le cas de la délégation de signature (cf. délibération n° 2020/03) de signer au nom du Président le livre de paie mensuel pour paiement des salaires. .

Fait à Lyon, le 1^{er} janvier 2022

Le Président

Spécimen de signature de
Madame Fabienne PATOU

Gilbert GUIGNAND

Siège Social

Agrapole
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON CEDEX 07
Tél.: 04 72 72 49 10
Fax: 04 78 61 76 76
Email : accueil@aura.chambagri.fr

Site d'Aubière

9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél.: 04 73 28 78 30
Fax: 04 73 28 78 59
Email : accueil@aura.chambagri.fr
(agence comptable)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement Public
Siret 130 021 801 00019
APE 9411Z

www.aura.chambres-agriculture.fr

Décision de délégation de signature consentie au Directeur Adjoint

Le Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes,
Gilbert GUIGNAND,

Vu la Délibération N° 2019/03 donnant délégation des pouvoirs de la Session au Bureau et au Président.

Vu le Procès-Verbal de la session d'installation et de l'élection de M. Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes,

Vu l'article R511-64 al. 3 du code rural précisant que le Président «...peut donner délégation de signature au directeur de la chambre en toute matière, à l'exclusion des nominations promotions, ou révocations des agents permanents de la chambre d'agriculture... »

DECIDE

Suite au départ le 31 décembre 2023 du Directeur Général actuel, Monsieur Alain COQUEMER, qui fait valoir ses droits à congés à partir du 13 octobre 2023, de donner délégation à Monsieur Laurent JOYET, actuel Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite d'une part, des crédits disponibles et d'autre part, de délégation de la Session au Président

ARTICLE 1

► **En matière d'administration courant :**

- La correspondance et les actes ayant trait à l'activité courante de la Chambre régionale d'agriculture,
- Les notes de service, procédures, circulaires ayant trait à l'organisation des services,
- Les états de frais de déplacements
- Les attestations, déclarations, formalités administratives, fiscales et financières
- Les ordres de missions permanents et/ou temporaires en France Métropolitaine des agents de la Chambre.

► **En matière de ressources humaines y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :**

- L'ensemble des actes et décisions concernant le personnel temporaire et intérimaire ainsi que les stagiaires en fonction ou accueillis au siège de l'Assemblée,
- Les actes et décisions concernant le personnel permanent de l'Assemblée à l'exclusion des nominations, promotions, avancements, révocations ou autres sanctions et licenciements.

Siège Social

Agrapole
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON CEDEX 07
Tél.: 04 72 72 49 10
Fax: 04 78 61 76 76
Email : accueil@aura.chambagri.fr

Site d'Aubière

9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél.: 04 73 28 78 30
Fax: 04 73 28 78 59
Email : accueil@aura.chambagri.fr
(agence comptable)



- ▶ **En matière de passation et d'exécution des marchés publics y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :**
 - L'ensemble des actes liés à la passation des marchés publics (publication, déroulement de la procédure et notification),
 - La signature des lettres de convocation des membres des différentes commissions et jury du concours,
 - La signature de l'acte d'engagement ou du contrat et de leurs avenants
 - La signature des bons de commande quel que soit leur montant
 - L'affermissement des tranches conditionnelles de marchés
 - L'autorisation de versement d'avances sur marchés
 - La signature des recours aux garanties
 - La signature et la réalisation de tous les actes d'exécution des marchés, dont les ordres de service,
 - La signature et la réalisation des actes de sous-traitance, décomptes, mises en demeure, exonération ou application des pénalités, résiliation du marché,
 - L'autorisation de procéder à la libération des garanties,
 - Les procès-verbaux de réception (totale ou partielle) de travaux et de services, signature de la levée de réserve,
 - Les réponses de l'Assemblée aux appels d'offres émanant d'autres opérateurs économiques.

- ▶ **En matière d'affaires juridiques y compris la réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :**
 - Les déclarations CNIL,
 - Les dépôts de marque
 - Les actes de procédure
 - Les licences, sous-licences, accords de co-propriété,
 - Les conventions de recettes
 - Les conventions de partenariat
 - Les contrats de ventes et de prestations réalisées par l'APCA
 - Les contrats de publicité
 - La signature des demandes de permis de construire, déclarations de travaux et de déclaration d'achèvement de travaux,
 - Les contrats de publicité et de communication.

- ▶ **En matière budgétaire et comptable y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée et y compris dans le nouvel outil comptable QUALIAC :**
 - les devis, Engagements Juridiques, les contrats ou conventions de prestations, formation, ou encore de mises à dispositions,
 - les constatations et certifications de Service Fait,
 - les demandes de paiement des factures ou toute autre opération comptable relevant de l'ordonnateur,
 - Ordonnancement des recettes
 - *Dans l'outil comptable Qualiacc, la validation de ces actes est désormais dématérialisée, délégation quel que soit le montant dans la limite d'une part, des crédits disponibles et d'autre part, de délégation de la Session au Président.*
 -
 - Certificats administratifs,
 - Rémunération du personnel et des vacataires



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ARTICLE 2

La présente délégation entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 et remplace la précédente délégation

ARTICLE 3

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes.

Toute autre délibération de la Session, ou Bureau faite directement à Mr Laurent JOYET ou décision du Président restent d'actualité.

Fait à Lyon, le 13 octobre 2023

Spécimen de signature de
Mr Laurent JOYET



Le Président



Gilbert GUIGNAND

Siège Social

Agrapole
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON CEDEX 07
Tél.: 04 72 72 49 10
Fax: 04 78 61 76 76
Email : accueil@aura.chambagri.fr

Site d'Aubière

9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél.: 04 73 28 78 30
Fax: 04 73 28 78 59
Email : accueil@aura.chambagri.fr
(agence comptable)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement Public
Siret 130 021 801 00019
APE 9411Z

www.aura.chambres-agriculture.fr



Décision de délégation de signature consentie au Gestionnaire RH de la CRA AURA

Le Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes,
Gilbert GUIGNAND,

Vu la Délibération N° 2019/03 donnant délégation des pouvoirs de la Session au Bureau et au Président.

Vu le Procès-Verbal de la session d'installation et l'élection de M. Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes,

Vu l'article R511-64 al. 3 du code rural précisant que le Président «...peut donner délégation de signature au directeur de la chambre en toute matière, à l'exclusion des nominations promotions, ou révocations des agents permanents de la chambre d'agriculture... »

DECIDE

De donner délégation à Madame Valérie PASIN, Gestionnaire RH partagée avec le Service Compta finance de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes, à l'effet de signer au nom du Président et dans la limite d'une part, des crédits disponibles et d'autre part, de délégation de la Session au Président

ARTICLE 1

- ▶ **En matière de ressources humaines y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée :**
 - Sur ordre du Président matérialisé par la signature apposée sur les formulaires, les déclarations dématérialisées fiscales, sociales et de taxes/impôts ainsi que la passation comptable dans l'outil Qualiatic.
 - Les notes de service, procédures, circulaires ayant trait à l'organisation des services afférents aux informations ressources humaines de proximité des différents établissements sites.

- ▶ **En matière budgétaire et comptable y compris réalisation de tous ces actes par voie dématérialisée dans le nouvel outil comptable QUALIAC :**
 - ❖ toute opération comptable dans des journaux spécifiques de Qualiatic relevant de l'ordonnateur avant prise en charge par l'agent comptable,

 - ❖ en l'absence du Chef de service Compta Finance et par voie de délégation électronique dans Qualiatic :
 - les Engagements Juridiques,
 - les constatations et certifications de Service Fait,

Siège Social

Agrapole
23 rue Jean Baldassini
69364 LYON CEDEX 07
Tél.: 04 72 72 49 10
Fax: 04 78 61 76 76
Email : accueil@aura.chambagri.fr

Site d'Aubière

9 allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél.: 04 73 28 78 30
Fax: 04 73 28 78 59
Email : accueil@aura.chambagri.fr
(agence comptable)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Établissement Public
Siret 130 021 801 00019
APE 9411Z

www.aura.chambres-agriculture.fr



❖ **Et l'absence du Directeur Général et du Chef de service Compta finance :**

- les demandes de paiement des factures et les ordres de recettes à caractère urgent.
- les demandes de versements/paiements pour compte de tiers.

Dans l'outil comptable Qualiac, la validation de ces actes est désormais dématérialisée, cette délégation se fera par voie de délégation électronique du Chef de service Compta Finance, quel que soit le montant dans la limite d'une part, des crédits disponibles et d'autre part, de délégation de la Session au Président.

ARTICLE 2

La présente délégation entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

ARTICLE 3

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne Rhône Alpes.

Fait à Lyon, le 1^{er} janvier 2022

Spécimen de signature de
Me Valérie PASIN

Le Président

Gilbert GUIGNAND